

**Appel à candidatures lancé en direction d'artistes en vue d'une résidence-mission de 3 ans sur la base du cadre d'intervention « Culture – citoyenneté et Vivre ensemble, la Culture au service de l'intégration républicaine », pour la Commune de Trappes.**

Commanditaire : Direction de la Culture, Ville de Trappes

Candidats : Artistes ou équipes artistiques

Champs artistiques : Image fixe, image animée, écriture

I/- Présentation du programme

Le Ministère de la Culture et de la Communication souhaite renforcer l'action du ministère dans des domaines d'intervention qui favoriseront encore davantage l'exercice de la citoyenneté et le vivre ensemble et ceci en accord avec les décisions prises par le Comité interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté du 6 mars 2015. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France, son service déconcentré sur la région, placée sous l'autorité du préfet de région, lance un programme intitulé « Culture, Citoyenneté et Vivre Ensemble » s'adressant aux villes dont les indicateurs croisés INSEE et CGET sont identifiées comme les plus prioritaires. Le programme vise le développement des projets culturels et artistiques exemplaires à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, le Ministère de la Culture et de la Communication souhaite soutenir **des projets apparaissant comme exemplaires et innovants au niveau de la démarche partenariale et de médiation.**

II/- Cadre de la résidence-mission

**La Ville de Trappes (29 000 hab), représentée par ses directions administratives intervenant dans les domaines de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Réussite Educative, de la Jeunesse, ainsi que les partenaires de la Préfecture des Yvelines (Direction de la cohésion sociale), s'associent au Cadre d'intervention « Culture, citoyenneté et Vivre ensemble » initié par la DRAC.**

Dans ce cadre, une résidence-mission d'un artiste ou d'une équipe artistique pouvant intervenir sur plusieurs champs artistiques (photo, arts-plastiques, écriture, vidéo...) est appelée à être mise en œuvre.

L'équipe retenue sera appelée à structurer son action de médiation en articulation avec l'ensemble des structures culturelles de la ville, dont :

Le cinéma municipal Le Grenier à Sel classé Arts et Essai

Le secteur patrimoine et Histoire de la Ville : Mémoire de Trappes et son Atelier Ville : dispositif pédagogique autour de la ville et sa gouvernance

L'école de Musique et de danse

Le service culturel pour la menée des évènementiels et l'atelier théâtre avec les habitants

La compagnie Déclik Théâtre

La Compagnie Balck Blanc Bleur

Dans l'objectif d'intervenir auprès des publics des quartiers prioritaires, l'équipe retenue sera également appelée à travailler en lien avec les structures du champ social et éducatif, notamment :

- Les centres socio-culturels municipaux

- L'École municipale de Musique et de Danse
- Les bibliothèques du territoire
- Les structures Jeunesse
- Le service Séniors
- Les Ateliers Socio-Linguistiques (ASL)
- Les centres de loisirs communaux
- Les associations culturelles présentes sur le territoire

**Partenariats extérieurs :**

- Le CAUE des Yvelines
- La maison de Banlieue et de l'Architecture
- Le Musée de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY)

III/- Enjeux et objectifs de la résidence - mission

En articulation avec la politique d'éducation artistique et la politique sociale de la ville, cette résidence-mission devra avoir pour orientations thématiques prioritaires :

La mise en valeur des espaces et de la mutation urbaine, en proposer une compréhension et un investissement, vers un geste artistique et culturel sera l'enjeu du projet... L'ambition est de travailler sur la mémoire de la ville en interrogeant le passé, le présent et le futur et en favorisant une dynamique inclusive de tous les habitants.

- Comprendre et s'appropriier l'espace public, sa gouvernance, appréhender la citoyenneté
- Offrir une vision artistique et inspirée de la grande mutation urbaine en œuvre. Rénovation urbaine, enfouissement de la nationale, extension...Quel lien entre passé et avenir, quelle influence du milieu sur nos intimités ?
- Permettre la projection de chacun dans un destin commun grâce à l'accès à des œuvres et temps dédiés : diffusion ou expériences cinématographique, calendrier républicain, construction d'un projet collectif dans la ville...
- Faciliter, accompagner et valoriser l'expression des artistes du territoire
- Le renforcement de l'esprit critique chez les jeunes (14 – 25 ans) les plus éloignés des pratiques culturelles en leur permettant de s'outiller pour une meilleure compréhension du monde dans lequel ils évoluent
- En s'appuyant sur les notions de mémoires et de patrimoines, il devra apporter aux jeunes une meilleure appréhension du récit collectif dans lequel ils s'inscrivent

En pleine cohérence avec le cadre d'intervention visant à favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble, ces orientations thématiques seront également travaillées avec des publics autres que ceux du secteur « jeunesse » : enfants, familles, personnes âgées. Les actions de médiation proposées s'élaboreront avec les différentes structures culturelles et sociales partenaires, en lien avec leurs programmations et leurs objectifs spécifiques d'élargissement des publics.

La résidence-mission constituera un projet de territoire à part entière, qui permettra d'articuler les actions de médiations de l'ensemble des structures du réseau culturel et du réseau social. La

stratégie de travail permettant de créer du lien entre ces structures dans la perspective de toucher de nouveaux publics sera déterminante pour le choix de l'équipe artistique retenue.

Ces axes s'inscrivent directement dans le Cadre d'Intervention Culture, Citoyenneté et Vivre ensemble dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès de tous aux équipements culturels par une mise en réseau des institutions de référence et des structures culturelles et sociales de proximité.
- développer les projets favorisant la création partagée entre artistes et population, notamment par l'accueil de résidences d'artistes ou la présence forte de professionnels de la culture ouverte sur le territoire et sa population.
- développer les projets favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire du territoire prenant notamment en compte la diversité de sa population tout en visant à faire évoluer les représentations par la création et la diffusion de ces diverses productions culturelles, en tant que partie de notre culture collective.
- ouvrir à la diversité des cultures et des modes d'expression le réseau des équipements investis d'une mission de service public.
- valoriser la mixité culturelle et encourager l'expression des populations issues de l'immigration dans une perspective de dialogue créateur.

#### IV/- Contexte de la résidence-mission

A 30 km de Paris, Trappes-en-Yvelines est une ville chère à l'Histoire cheminote et ouvrière. Située le long de la nationale 10 et de la voie ferrée reliant Paris au Grand Ouest, elle a connu plusieurs vagues d'immigration depuis la fin du XIXe siècle constituant un tissu urbain caractéristique : lotissements cheminots, pavillonnaire ouvrier ... Son intégration dans la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dans les années 60 déclencha une nouvelle urbanisation correspondant à l'époque des grands ensembles (années 70).

Elle démarre dans les années 2000 une grande rénovation urbaine avec notamment une volonté de décroquer les quartiers. Nouvel élan pour une ville qui souffre d'un chômage au-dessus de la moyenne, et d'une précarité sociale importante. Le revenu moyen y est parmi les plus bas du département, et on évalue à 1400 le nombre d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté. Presque intégralement classée en zone prioritaire, la ville connaît certaines difficultés liées au contexte socio-économique, avec notamment en 2015 un fait divers funeste (un jeune de 14 ans tué par balle).

Pour autant les habitants de Trappes vivent dans la solidarité et avec un fort attachement à leur territoire.

Avec plus de 82 ethnies représentées, sa population est jeune (50% des habitants ont moins de 29 ans) et dynamique. Deux lycées, trois collèges et 36 groupes scolaires accueillent plus de 5 000 élèves sur la ville, avec des filières d'enseignement artistique prisées : théâtre au lycée de la Plaine de Neauphles, Arts Plastiques au collège Gagarine, bientôt danse au collège Le Village...

Une politique culturelle se décline grâce à un réseau important d'équipements: cinéma, salle de spectacle, galerie d'exposition, établissement d'enseignement artistique...

Deux compagnies professionnelles vivent et travaillent sur le territoire communal : Déclat Théâtre, compagnie d'improvisation théâtrale – connue pour avoir découvert Jamel Deboze- et Black Blanc Beur – emblématique compagnie de danse hip-hop, avec lesquelles la ville travaille.

Les opérations de rénovation urbaine des quartiers d'habitat social induisent, pour leurs habitants, de nombreux bouleversements. Pour les accompagner dans cette transition, dans un contexte de contrat de ville, le recours aux démarches artistiques paraît judicieux. La Ville étant le premier échelon de la démocratie, il semble opportun de saisir l'occasion de la transformation urbaine pour impulser une dynamique citoyenne par la Culture.

#### V/- Phasage de la résidence-mission

La résidence mission se déroulera sur 3 années. Elle débutera en janvier 2016 et s'achèvera en saison 18 – 19.

L'équipe devra proposer une stratégie globale d'intervention ainsi qu'un phasage comprenant une première période d'exploration de janvier à avril 2016.

#### VI/- Pilotage de la résidence-mission

**Le Comité de pilotage** du Cadre d'Intervention Culture – Citoyenneté et Vivre ensemble est constitué :

Des maire-adjoints Culture et Chloé Matty, DAC de la Ville de Trappes , de la Cheffe de service SDAT de la DRAC, des responsables des équipements culturels municipaux, du délégué du préfet, du représentant de l'IEN, des directions municipales réussite éducative et jeunesse, citoyenneté et cohésion sociale, solidarité et autonomie.

Il valide les orientations générales du cadre d'intervention et les orientations thématiques prioritaires à mettre en œuvre. Il se réunit deux fois au lancement de la résidence-mission pour effectuer le choix de l'équipe retenue. Il se réunit une fois chaque année pour une évaluation intermédiaire de l'état d'avancement de la résidence-mission et une fois à son terme pour son évaluation finale. La DAC de la Ville de Trappes assure la coordination des réunions du comité de pilotage.

Un comité opérationnel est constitué par les responsables des équipements culturels et les techniciens opérationnels des partenaires.

#### VII/- Cadre juridique

Le lancement de la résidence-mission fera l'objet d'une lettre de mission de la Direction de la Culture de la Ville de Trappes.

Un projet d'actions, spécifiant notamment la répartition de la présence de l'équipe artistique sur le territoire sera établi par à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission. Puis un bilan de ce projet sera formalisé par l'artiste et la Direction de la Culture. Le projet d'actions sera validé par le Comité de pilotage avant mise en place et son bilan par le Comité opérationnel pour clôture de la résidence-mission.

#### VIII/- Conditions financières

La résidence-mission est dotée d'un budget de 62 000 € par an.

#### IX/- Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France. L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Il doit être en capacité de s'engager dans la durée pour une durée de 3 ans sur la résidence-mission (pas nécessairement en continu).

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique et une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation.

Les éléments à fournir sont :

- une note d'intention présentant les orientations du projet proposé. Elle prendra appui sur la thématique pour décliner des objectifs opérationnels.
- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques ;
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante, ainsi que le calendrier de diffusion de ses œuvres.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 15 octobre 2015, délai de rigueur par envoi électronique à l'adresse suivante :

[dac@mairie-trappes.fr](mailto:dac@mairie-trappes.fr)

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.**

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Direction de la Culture  
Hôtel de Ville  
1 place de la République  
CS90544  
78 197 Trappes cedex  
A l'attention de Chloé Matty

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

X/- Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage suivant les modalités qui leur paraîtront appropriées.

Trois candidats maximum seront présélectionnés. Ils seront ensuite reçus par le comité de pilotage le **mardi 17 novembre**. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Pour plus d'informations

Chloé Matty : [dac@mairie-trappes.fr](mailto:dac@mairie-trappes.fr) / 01 30 69 18 64